

36.—Du Bureau des Commissaires, répondant à une question "re" Canadian Northern Q. Ry Co.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. ROBINSON, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et que copie en soit transmise à M. l'éch. Ward.

37.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à MM. Tooke Bros., de substituer une police de garantie à leur dépôt.

Délibération remise à la demande de M. l'Ech. L. A. Lapointe.

38.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'ordonner à la M. W. & P. Co. de prolonger sa conduite principale dans la rue Dufferin.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. ROBINSON, il est

Résolu: Que ledit rapport soit amendé en en retranchant tous les mots après le mot "mentionné" dans la dixième ligne, et en les remplaçant par les suivants "le tout conformément aux dispositions des contrats passés entre la Cité et ladite Compagnie Montreal Water and Power Co."

39.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'autoriser le Maire et le Greffier de la Cité à signer le contrat "re" Cour des Jeunes Délinquants.

M. l'éch. MONAHAN, appuyé par M. l'éch. EMARD,

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

M. l'éch. MORIN, appuyé par M. l'éch. GAUVIN, propose en

Amendement: Que ledit rapport soit renvoyé à une Commission Spéciale pour étude et rapport; après en avoir conféré avec le Bureau des Commissaires, ladite Commission Spéciale devant se composer de MM. les échevins L. A. Lapointe, Lavallée, Boyd, Larivière et du proposeur.

Et un débat s'engageant,

Après avoir constaté que ledit rapport n'est pas signé par les membres du Bureau des Commissaires et qu'il est en conséquence illégalement devant le Conseil, il est

Ordonné: De renvoyer ledit rapport au Bureau des Commissaires et l'amendement de MM. les échevins Morin et Gauvin étant mis aux voix, il est adopté et il est

Résolu: En conséquence.

40.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à M. H. Bryson de maintenir en place une marquise sur la rue Peel.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. ROBINSON, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

41.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'accepter l'offre de M. S. R. Burrell et al, de céder à la Ville, les avenues Woodbury et Philips, quartier Mont-Royal.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. PRUD'HOMME, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté. (M. l'éch. Ward dissident).

42.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à la Compagnie C. P. R. de fermer une partie de l'avenue Mont Ste-Marie et de rétrécir l'avenue Argyle.

Sur proposition de M. l'échevin WARD, appuyée par M. l'échevin L. A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit renvoyé de nouveau au Bureau des Commissaires avec prière de bien vouloir entendre toutes les parties intéressées dans la fermeture de ladite rue Mont Ste-Marie et le rétrécissement de la rue Argyle, et de donner avis à ces personnes du jour et de l'heure où ledit Bureau des Commissaires pourra prendre cette question en considération.

43.—De la Commission Spéciale "re" Enquête au sujet du poste de Police de la Longue-Pointe.

M. l'échevin PRUD'HOMME, appuyé par M. l'échevin BOYD,

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

M. l'échevin ROBINSON, appuyé par M. l'échevin O'CONNELL, propose en

Amendement: Que ledit rapport soit déposé sur le bureau et que le Département en Loi soit prié de répondre aux questions suivantes dans le plus court délai possible:

1o. Cette Commission peut-elle, en vertu de la résolution du Conseil adoptée le 12 juin et le 6 novembre, procéder légalement à s'enquérir des faits contenus dans la déclaration que j'admets avoir faite à la "Gazette de Montréal, le 8 juin 1911?

36.—From Board of Commissioners, replying to a question "re" Canadian Northern Q. Ry. Co.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said report be received and that a copy thereof be transmitted to A. A. Ward.

37.—From Board of Commissioners, to allow Messrs. Tooke Bros. to substitute a guarantee bond for their deposit.

Consideration deferred at the request of Ald. L. A. Lapointe.

38.—From Board of Commissioners, to order the M. W. & P. Co., to extend their main on Dufferin St.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said report be amended by striking out all the words after the word "mentioned", in the 10th line thereof, and replacing the same by the following:

"The whole in accordance with the provisions of the contracts existing between the City and the said M. W. & P. Co." and that, so amended, said report be received and adopted.

39.—From Board of Commissioners, to authorize the Mayor and the City Clerk to sign contract "re" Juvenile Court.

Ald. MONAHAN moved, seconded by Ald. EMARD,

That said report be received and adopted.

Moved in amendment by Ald. MORIN, seconded by Ald. GAUVIN,

That said report be referred to a Special Committee for consideration and report, after having conferred with the Board of Commissioners, said Special Committee to be composed of Ald. L. A. Lapointe, Lavallée, Boyd, Larivière and the mover.

And a debate arising,

It having been ascertained that the said report had not been signed by the members of the Board of Commissioners and was therefore illegally before the Council, it was

Ordered: That said report be referred back to said Board, and the amendment of Ald. Morin and Gauvin being put, it was adopted and

Resolved: Accordingly.

40.—From Board of Commissioners, to allow Mr. R. H. Bryson to maintain a marquise on Peel St.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

41.—From Board of Commissioners, to accept the offer of Mr. S. R. Burrell "et al" to cede to the City Woodbury and Philips Avenues, Mt. Royal Ward.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. PRUD'HOMME, it was

Resolved: That said report be received and adopted. (Ald. Ward dissenting).

42.—From Board of Commissioners, to allow the C. P. R. Co., to close a portion of Mount St. Mary Avenue and to narrow Argyle Avenue.

On motion of Ald. WARD, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said report be referred back to the Board of Commissioners with a request that they hear the representations of all parties interested in the closing of said streets and that they notify the latter of the day and hour when the Board of Commissioners shall consider this question.

43.—From Special Committee "re" investigation Longue Pointe police station.

Ald. PRUD'HOMME moved, seconded by Ald. BOYD,

That said report be received and adopted.

Moved in amendment by Ald. ROBINSON, seconded by Ald. O'CONNELL,

That said report be laid on the table and that the Law Department be requested to reply to the following questions within the shortest possible delay:

1. Can the Committee under the resolution of the Council passed on the 12th of June and the 6th of November lawfully proceed to investigate the facts contained in the declaration which I admit having made to the Montreal Gazette on the 8th June, 1911?